

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

HOPITAL MALAKOFF

Ouverture d'un crédit
de 5 millions

59 108

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation faites le 24 Juin 1959.

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lancouche, Flahaut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Fontanille, Nartean, Melle Fouché, MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Chamboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil Municipal

Considérant que du fait de l'arrêt des Travaux d'agrandissement de l'Hôpital, les menuiseries métalliques s'oxydent, que des dégâts importants risquent de se produire, et qu'il y a lieu de prendre des mesures d'urgence assurant le clos et le couvert du bâtiment

Vu l'avis de la Commission des Finances

décide

- l'ouverture d'un crédit de 5.000.000 frs par prélèvement sur le chapitre XXXI, Dépenses imprévues du B.P. 1959 et destiné au paiement des travaux conservatoires indispensables qui seront effectués dans le nouveau bâtiment de l'Hôpital Malakoff

- que les mandatements seront effectués par la Ville dans les limites de ce crédit

- dit que le remboursement de cette avance sera effectué par l'Hôpital suivant des modalités à régler ultérieurement

- que la ville pourra être appelée à contracter un emprunt pour la finition des travaux non subventionnés

charge

M. le Maire d'effectuer auprès de M. le Ministre de la Santé Publique les démarches nécessaires en vue du redressement de la situation de

l'hôpital en ce qui concerne la poursuite des travaux d'agrandissement.

Adopté à l'unanimité

Pr le Maire
Signé : MATRAS

APPROUVE
La Rochelle, le 22 Juillet 1959
Le Préfet : J. BRUNEL